

Réussir son activité en SARL

**Conseiller éditorial :
Catherine LÉGER-JARNIOU**

Maître de conférences à l'université Paris-Dauphine,
Responsable du Master Entrepreneuriat
& projets innovants de l'université Paris-Dauphine,
Vice-présidente de l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

— Titres parus dans la collection —

- H. BERNET-ROLLANDE, *TPE/PME, pilotez votre projet informatique*, 2011
BNI France, M.-W. ATTIE, *Réussir grâce au bouche à oreille*, 2012
T. BORDE, C. G. SEROUDE, *Franchisé gagnant*, 2013
S. CALLIES, F. LAURENT, *PME : gagnez en compétitivité grâce à votre marketing*, 2013
V. CHAMBAUD, *Guide juridique et fiscal de l'artiste*, 5^e édition, 2013 ; *Guide fiscal et social du créateur d'entreprise*, 8^e édition, 2015 ; *Réussir son activité en SARL*, 5^e édition, 2017 ; *Réussir son activité en solo*, 5^e édition, 2011
P. CHAUVIN, *Communiquer avec un petit budget*, 4^e édition, 2012 ; *Entreprendre dans les services à la personne*, 2008
L. CHOURAKI, *Guide de la jeune entreprise innovante*, 2015
G. DUCRET, *Développer sa PME grâce au contrôle de gestion*, 2015
D. FAYON, C. ALLOING, *Développer sa présence sur Internet*, 2012
FCA (dir.), M. CHOUKROUN, *Le Commerce associé*, 2013
P. FERRON, *Reprendre une entreprise : pourquoi pas moi ?*, 2014
V. FROGER, *La création d'entreprise de A à Z*, 2^e édition, 2009 ; *Auto-entrepreneur : toutes les réponses à vos questions*, 3^e édition, 2015
K. GUNDOLF, A. JAOUEN, *Diriger sa petite entreprise*, 2011
D. IMPÉRIAL, G. PETITEAU, *Seniors, devenez consultants*, 2010
G. KALOUSIS, *Bien gérer sa PME*, 2013
C. LÉGER-JARNIOU, *Construire son business plan*, 3^e édition, 2014 ; *Réussir son étude de marché*, 5^e édition, 2016
T. LIBAERT, J.-M. PIERLOT, *Communication des associations*, 2^e édition, 2014
J. LUZI, S. LUZI, *Mobilisez vos ressources émotionnelles*, 2014
P. MADRY, *Créer son commerce*, 2^e édition, 2012
J.-C. PIC, C. VIALA, K. ZINAÏ, *Entreprendre dans le green business*, 2013
C. POMPEI, R. BRÉCHOT, *Consultants : trouvez vos premières missions et pérennisez votre business*, 4^e édition, 2015
C. ROMAIN, *Vendre du conseil... efficacement*, 2^e édition, 2013
A. TSAGLIOTIS, *S'inspirer des start-up à succès*, 2015
C. VALLON, V. CHAMBAUD, *Associations mode d'emploi – Créer, gérer, animer*, 6^e édition, 2006

Réussir son activité en SARL

**Guide juridique, fiscal,
social et patrimonial**

Véronique Chambaud

5^e édition

DUNOD

Tout le catalogue sur
www.dunod.com



Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements



d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, 2017
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-075692-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e al, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matieres

Introduction : Réussir en société...	1
1 Créez la société qui s'accorde à vos besoins	3
Définir son activité	4
De l'idée au projet d'entreprise	4
Activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale ?	6
Choisir sa forme juridique d'exercice	8
L'entreprise individuelle : EI, EIRL, micro-entreprise	9
Les sociétés commerciales : SARL, SAS, SA, SCOP	13
Les sociétés civiles : SCP, SCM	19
Pourquoi une SARL ?	20
Élaborer son projet de société	22
Quelle personnalité d'entrepreneur ?	23
Quels pouvoirs dans l'entreprise ?	27
Comment se rémunérer ?	31
Où installer le siège social ?	34
Comment protéger son nom ?	37
Comment trouver des fonds ?	39
Préparer la constitution de sa société en 20 questions	44
2 Réalisez les formalités de création de la SARL	47
Désigner les associés	48
La qualité des associés	48
La capacité des associés	49
Déterminer les apports	50
Le capital social	50
L'apport en numéraire	52

L'apport en nature	53
L'apport en industrie	56
Rédiger les statuts	57
Les mentions obligatoires	57
Les autres mentions	60
L'établissement des statuts	61
Accomplir les démarches et formalités de création	63
Les formalités de constitution de la société	63
La sanction du non-respect des règles de constitution	69
3 Maîtrisez les obligations de gestion de la SARL	73
La gérance de la société	74
Le statut du gérant	74
Les responsabilités du gérant	85
La gouvernance des associés	94
Les droits des associés	95
Les décisions collectives (assemblées générales)	101
La surveillance du commissaire aux comptes	113
La fonction de commissaire aux comptes	113
Les missions du commissaire aux comptes	116
4 Déterminez l'imposition de la SARL	121
L'imposition des bénéfices de la société	122
L'option entre IS et IR	122
Les obligations de déclaration fiscale	125
Les obligations comptables	127
Le calcul du bénéfice imposable	130
L'affectation du résultat	137
L'imposition du chiffre d'affaires de la société	138
La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	138
La contribution économique territoriale (CET)	144
L'imposition des plus-values	147
Les aides fiscales à la création d'entreprise	149
L'exonération d'impôt sur les bénéfices	149
La réduction d'impôt des PME de croissance	151
La réduction des droits de mutation	152
Le contrôle fiscal	153

5 Assurez la protection du gérant et des associés de SARL	155
Prévoir sa couverture sociale	156
Le statut social du gérant	156
Les prestations sociales	160
Les cotisations sociales obligatoires	163
Les aides sociales à la création d'entreprise	166
Les assurances complémentaires de prévoyance	171
Le contrôle social	172
Anticiper la protection patrimoniale des associés	173
La limitation des engagements des associés	173
L'assurance de l'activité	176
La protection du conjoint du gérant	180
6 Adaptez la société à l'évolution de votre activité	187
Modifier le capital social	187
L'augmentation du capital social	188
La réduction du capital social	191
Modifier les statuts	194
La modification des statuts	194
La transformation de la société	197
7 Surmontez les difficultés financières	203
Recouvrer ses impayés	203
La protection des relations d'affaires	204
La gestion des impayés	207
Faire face aux incidents financiers	210
La sauvegarde	211
La conciliation	213
Surmonter un redressement judiciaire	215
L'ouverture du redressement judiciaire	216
La période d'observation	216
Le sort de l'entreprise	218
Les sanctions contre les dirigeants	218
8 Cédez votre activité : tirez parti de ce que vous avez créé	225
Évaluer une société	226
Vendre une SARL	229
Les modalités de la cession	229

Les formalités de la cession de parts sociales	234
Les effets de la cession	234
Transmettre une SARL	238
Dissoudre une SARL	240
Les causes de dissolution	241
Les formalités de la dissolution	243
La liquidation du capital social	243
Le partage du capital social	246
Exemple de statuts de SARL	249
Lexique de l'entrepreneur en société	255
Index	265

Tout au long de l'ouvrage, vous trouverez différentes rubriques repérables par les icônes suivantes :



Une définition



Un exemple, une illustration



Un conseil



Une mise en garde



Une astuce



L'expérience d'un(e) entrepreneur(e) ou d'un(e) professionnel(le)



Un focus

Introduction

Réussir en société...

Vous avez un projet d'entreprise. Ou vous souhaitez développer ou réorganiser votre activité. Et vous songez à vous mettre en société, de préférence à responsabilité limitée. Pour plus de sûreté. Par nécessité, volonté ou opportunité. D'ailleurs, on vous l'a recommandé. Mais vous vous interrogez. Vous hésitez. Cela vous semble risqué ou un peu compliqué. En tout cas, lourd à organiser. Alors, il est légitime de vouloir vous faire une idée. Même en société à responsabilité limitée, ce sont les associés, le gérant, qui assument les responsabilités. Autant savoir à quoi vous vous engagez ; quelles vont être les démarches à effectuer ; vos obligations et l'intérêt (fiscal, social ou patrimonial) que vous pouvez tirer d'une telle société.

Un tiers des créateurs (ou repreneurs) choisissent de s'installer en société. 174 712 nouvelles sociétés ont ainsi vu le jour en 2016 (Insee, 2016). Et dans un cas sur deux, ils optent pour une SARL (société à responsabilité limitée).

Que votre activité soit commerciale, artisanale, libérale ou agricole, il existe une société à responsabilité limitée pour vous permettre de l'exercer, que vous soyez seul ou avec des associés : SARL pour les commerçants, artisans et libéraux

(non réglementés), SELARL pour les libéraux (réglementés), EARL pour les exploitants agricoles. La SARL (ou l'EUURL, sa forme unipersonnelle) est tant prisée que des structures dérivées autorisent toutes les activités (même civiles) à l'utiliser. Et l'engouement est justifié. Car cette société vous permet de travailler dans les meilleures conditions, en allégeant votre imposition, optimisant votre gestion et vous ménageant des possibilités d'expansion. C'est une structure performante et valorisante pour créer ou mettre son activité en société, avec un coût modéré, en toute simplicité.

La SARL est une société qui présente moult atouts et attraits, pourvu qu'elle soit prudemment montée et habilement gérée. Car vous mettre en société n'a d'utilité que si cela favorise la réussite de votre activité. Pour vous aider au succès de votre projet, cet ouvrage a vocation à vous accompagner dans l'élaboration et la gestion de votre société à responsabilité limitée. Pour qu'elle serve au mieux vos intérêts. Il vous fournit les éléments d'information et de réflexion, les conseils pour créer, bien vous organiser et profiter de tous les avantages de votre société.

Il vous guide à chaque étape de la vie de votre SARL. De la constitution à la gestion, jusqu'à la cession, il vous aide à trouver les solutions adaptées et à prévenir les difficultés en matière juridique, fiscale et sociale. Formalités, imposition du bénéfice, TVA, cotisations sociales, statut social du gérant, aides à la création, exonérations, tenue des assemblées, comptabilité, recouvrement des impayés, responsabilité du gérant et des associés, assurances, protection du patrimoine privé ou collaboration du conjoint : il répond aux questions que vous vous posez, que vous soyez gérant ou associé, avec des exemples illustrés, des conseils et des modèles de lettres, des statuts détaillés. Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté pour réussir en société.

Chapitre 1

Créez la société qui s'accorde à vos besoins

Vous avez décidé de créer ou de mettre votre activité en société. Et votre choix s'est arrêté sur une société à responsabilité limitée. C'est une décision avisée. Mais pour que votre société accompagne la réussite de votre activité, elle doit s'accorder avec vos besoins et vos possibilités et être bien constituée. Trop de personnes l'apprennent à leurs dépens et rencontrent de graves difficultés à cause d'une société mal choisie ou mal bâtie. C'est la raison pour laquelle la préparation de votre projet d'entreprise est un préalable exigé, à ne surtout pas négliger. Cela passe par la mise en forme de votre idée, la détermination de la nature juridique de votre activité. Vous serez à même de constituer ainsi la société la plus appropriée pour l'exercer, en toute perspicacité, selon que votre activité est commerciale, artisanale, libérale ou agricole. Puis pour vous lancer et créer votre société, il vous faut la bâtir à votre idée. Cela implique de mesurer votre engagement, vos pouvoirs et vos responsabilités, choisir vos fonctions, votre rémunération et apprécier les financements à votre disposition. C'est essentiel. Qu'il s'agisse d'une création, d'une expansion ou d'une réorganisation, vous pourrez réaliser

d'ultimes ajustements et parer aux difficultés qu'il est aisé d'éviter, pour passer à l'action et créer votre SARL en toute sérénité.

Définir son activité

Quel est votre projet d'entreprise ? Quelle est (ou va être) votre activité ? Votre activité conditionne le statut juridique adéquat pour l'exercer et le type de société que vous pouvez constituer. Elle détermine aussi la réglementation que vous devez connaître et respecter, les impôts et les charges sociales à payer et les tribunaux compétents en cas de difficultés. Aussi est-il important de bien l'identifier, en commençant par l'analyse de votre idée d'activité et sa formulation en projet.



Protéger une idée

Les idées sont de libre parcours ; elles appartiennent à tous et peuvent être reprises ou utilisées par tous. Une idée de business, de savoir-faire, de nom, de produit ou de service ne peut a priori pas être protégée. Seule la forme qu'elle prend bénéficie de la protection juridique du droit d'auteur ou d'inventeur, à condition d'accomplir certaines formalités. Ainsi un nom original peut faire l'objet d'un dépôt de marque, un produit ou un procédé innovant d'un dépôt de brevet. Le déposant acquiert alors un monopole d'exploitation pendant une durée donnée. Formalités sur www.inpi.fr

De l'idée au projet d'entreprise

Nous avons toujours une pensée amusée nous souvenant de ce porteur de projet qui nous dit : « mon projet est d'être gérant ! ». Certains créateurs d'entreprise ne conçoivent pas de se lancer sans créer une société. Mais créer une société, en être le dirigeant, n'est pas une fin : c'est un moyen. Un des moyens d'exercer une activité indépendante. Aussi réfléchir à son idée, définir son projet, est un préalable obligé.

À l'origine de toute création d'entreprise, il y a une idée. Idée originale, géniale ou banale, personnelle ou empruntée, née d'un savoir-faire ou d'un savoir-être, d'une passion, d'une vocation, d'une formation. Quelle qu'elle soit, cette idée doit être analysée. Et mise en forme dans un projet. Pour

se faire, vous pouvez vous poser trois questions clés : quoi ? Comment ? Pourquoi ?

Quoi ? Que voulez-vous faire ? Quelle est votre idée ? Quelle va être votre activité ? Quelle est votre offre ? Le service ou le (les) produit(s) proposé(s) ? *Comment ?* Comment allez-vous exercer cette activité ? Est-ce une activité matérielle ou virtuelle (sur l'Internet) ? Comment souhaitez-vous (ou avez-vous besoin de) travailler ? Seul ou avec des associés ? Allez-vous embaucher ? Allez-vous créer ou reprendre une activité ? Créer permet de s'installer à moindres frais. Mais la rentabilité est moins rapidement assurée. En reprenant, vous démarrez avec plus de sécurité. Mais cela a un coût. Et il n'est pas toujours facile à évaluer. Pourquoi pas la franchise ? Les opportunités sont parfois réelles mais pas toujours providentielles. Car le franchisé acquitte droit d'entrée et redevances, en plus des frais pour s'installer. Enfin : *pourquoi ?* Pourquoi ce projet d'entreprise ? Pourquoi décider de vous mettre à votre compte ? Pour être indépendant ? Pour vous affranchir du salariat ? Mieux gagner votre vie ? Vous réaliser, vous épanouir professionnellement ? Travailler autrement ? Vivre différemment ? Interrogez-vous sur vos motivations. Vous n'en aurez que plus de détermination, pour éviter les écueils de la création.



Analyser ses motivations à entreprendre en 7 questions

Le meilleur projet d'entreprise monté dans un contexte économique idéal est voué à l'échec sans l'examen des motivations de son (ou ses) initiateur(s). Se mettre à son compte n'est pas à la portée de tout le monde. Soyez honnête avec vous-même avant de vous lancer et répondez à sept questions clés :

1. *Quel sens souhaitez-vous donner à votre vie ?* Définissez ce que vous attendez de votre vie personnelle avant de fixer des objectifs pour votre vie professionnelle et votre (future) entreprise.
2. *Votre entourage soutient-il votre projet d'entreprise ?* Pour ne pas avoir à trancher entre famille et travail, assurez-vous que vos proches sont à vos côtés, même en cas d'échec ou de difficultés.
3. *Quel rapport avez-vous à l'argent ?* Combien espérez-vous tirer de votre activité ? À quel niveau de revenus estimez-vous bien gagner votre vie ?
4. *Quelles sont les valeurs qui vous animent ?* Ne les sacrifiez pas sur l'autel de votre entreprise. Votre projet n'en aura que plus d'humanité et de chances de succès.